



Haut Bugey Agglomération

Appel à manifestation d'intérêt pour une Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) d'Oyonnax (01100)

REGLEMENT DE LA CONSULTATION VALANT CAHIER DES CHARGES

Date limite de remise des candidatures : jeudi 12 juin à 17h00

HAUT BUGEY AGGLOMERATION
57 rue René Nicod
CS - 80502
01117 OYONNAX CEDEX

Article 1. Identification du commanditaire

Coordonnées :

Haut-Bugey Agglomération
57 rue René Nicod
CS - 80502
01117 OYONNAX CEDEX

Contact : M. Laurent SAUZAY, Responsable Pôle aménagement et développement du territoire de Haut Bugey Agglomération
04 74 81 27 52 - lsauzay@hautbugey-agglomeration.fr

Article 2. Accès aux documents

Les documents en lien avec cet AMI sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet à l'adresse mentionnée ci-dessous :

Profil acheteur de Haut-Bugey Agglomération : <https://marchespublics.ain.fr/>

Article 3. Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

En réponse au besoin croissant d'élimination des déchets inertes non valorisables, Haut-Bugey Agglomération envisage de céder à bail pour exploitation de ces déchets 23 parcelles représentant 4,30 hectares de terrain sis au lieu-dit « Fortune » à Veyziat (01100 OYONNAX).

Ces parcelles sont situées au nord de l'actuel ISDI exploitée par la société GTR par Bail Emphytéotique Administratif (BEA) d'une durée de 18 ans à compter du 1^{er} avril 2017, soit jusqu'au 31 mars 2035.

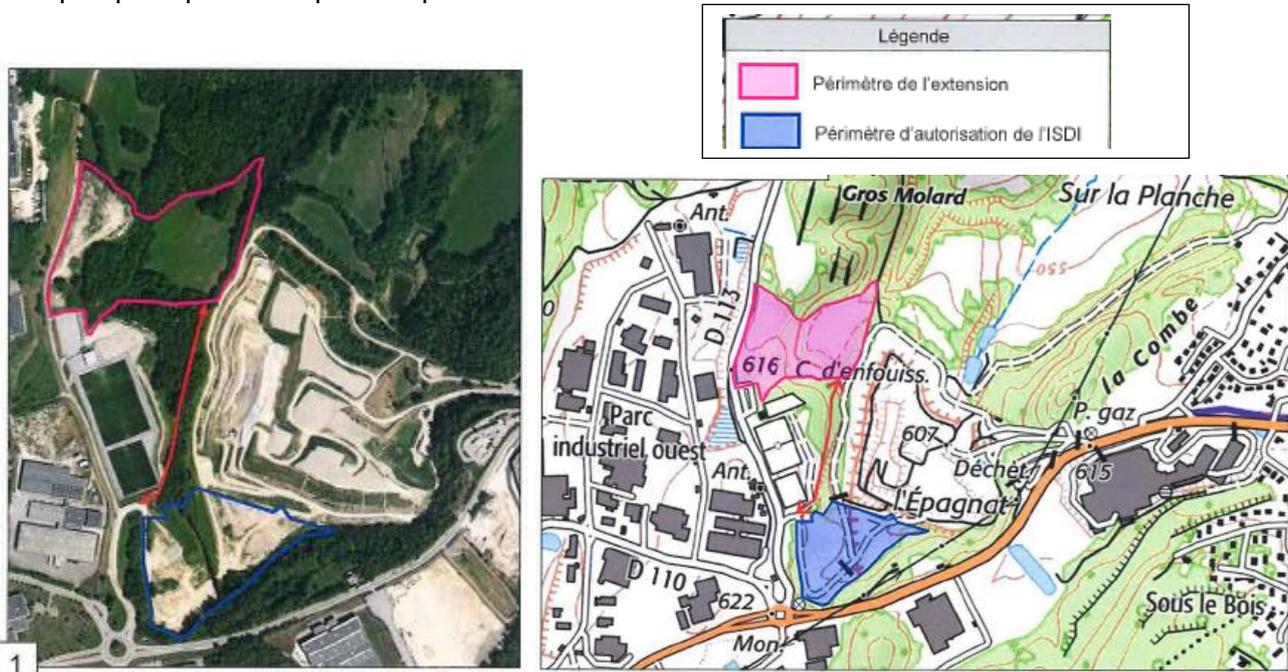
Il s'agit ainsi de :

1. Répondre aux besoins à pourvoir sur le territoire exprimé dans le SCOT et le plan de prévention et de gestion des déchets inertes issus des chantiers du BTP de l'Ain.
2. Proposer un site de traitement des déchets au plus près des lieux de production.
3. Restituer une surface plane aménageable, tout en répondant aux exigences réglementaires en matière de protection de l'environnement.

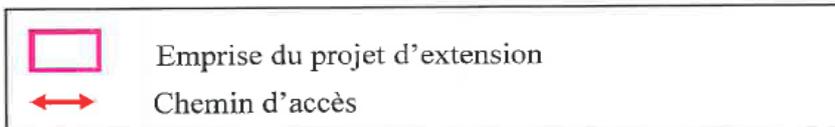
Le présent appel à manifestation d'intérêt est lancé pour aménager et exploiter l'ISDI de Veyziat.

Article 4. Localisation du site

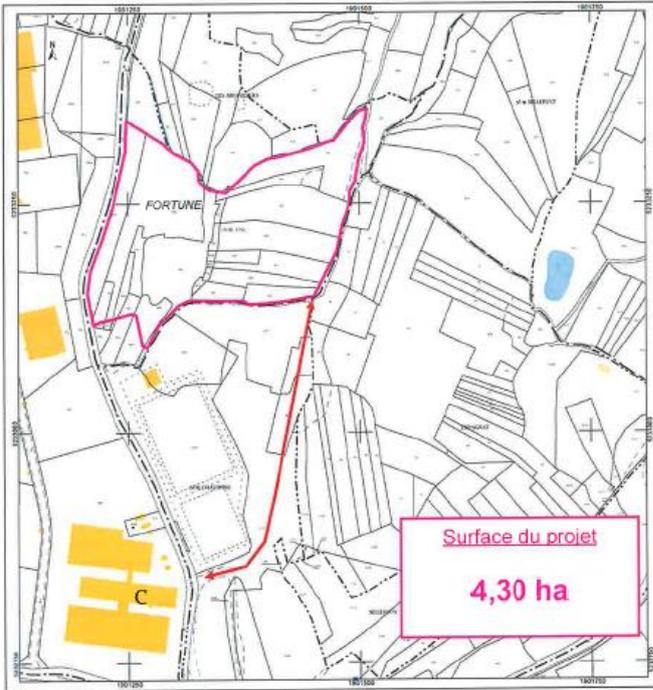
Les terrains concernés par le projet, au lieu-dit « Fortune », en bordure de l'ancienne ISDND, sont occupés principalement par des prairies et des boisements.



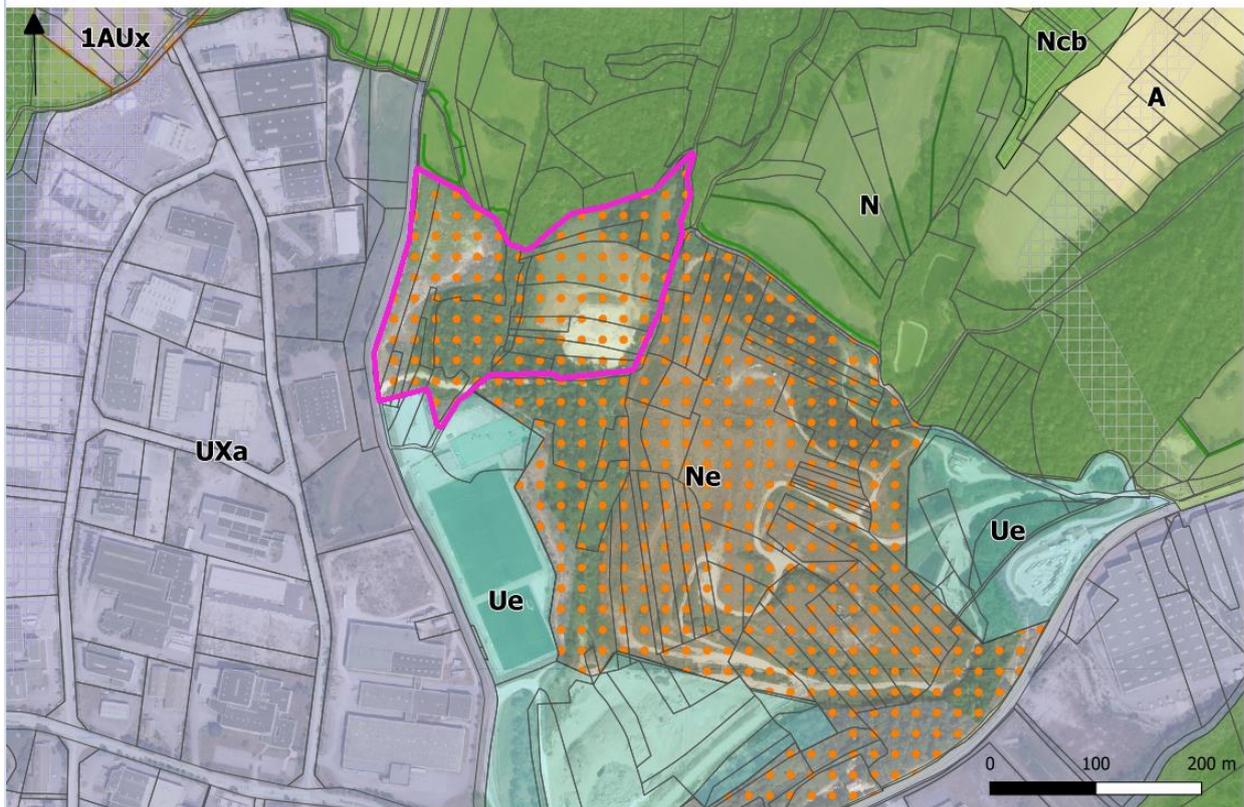
Localisation du site – Plan parcellaire



Commune	Lieux-dits	Section	Parcelles n°	Surface concernée par le projet d'extension
OYONNAX	Fortune	C	347	48 a 20 ca
			348	13 a 30 ca
			354	13 a 60 ca
			358	8 a 30 ca
			820	1 a 31 ca
			821	9 a 89 ca
			822	1 a 86 ca
			823	50 a 74 ca
			824	1 a 08 ca
			825	15 a 92 ca
			826	47 ca
			827	20 a 93 ca
			828	1 a 09 ca
			829	6 a 31 ca
			830	2 a 52 ca
			831	39 a 28 ca
			890	33 a 15 ca
			966	53 a 79 ca
968	11 a 60 ca			
970	5 a 76 ca			
972	3 a 52 ca			
974	5 a 55 ca			
976	82 a 50 ca			
				4 ha 30 a 67 ca



PLUiH ARRETE OCT. 2024 - Périmètre ISDI (Ne) - VEYZIAT



Ces terrains sont actuellement classés en zone N et Ne au PIUi-H. Une évolution du PLUi-H est programmée pour classer l'ensemble des parcelles concernées en zone Ne.

Article 5. Caractéristiques du futur bail

La mise à disposition de tout ou partie des parcelles fera l'objet d'un bail avec Haut Bugey Agglomération dont la prise d'effet pourrait être envisagée en 2028 pour une durée minimale de 18 ans.

Le preneur devra notamment considérer dans son offre les éléments suivants :

- a. Les terrains concernés par le projet seront restitués à l'issue de la convention de telle sorte qu'ils pourront accueillir de nouvelles activités.
- b. Le candidat assumera l'exploitation de l'activité à ses risques et périls.
- c. Le bénéficiaire s'engagera à respecter la réglementation en vigueur et à participer au bon entretien et à la propreté du site.
- d. Le bénéficiaire aura l'entière responsabilité, tant civile que pénale, découlant de l'exploitation de son activité.
- e. Redevance d'occupation à verser à l'Agglomération.

Article 6. Procédure

Type de procédure : Appel à manifestation d'intérêt, en application des dispositions de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. Consultation non soumise au code de la commande publique.

La présente consultation fait l'objet d'une publicité et d'une procédure de mise en concurrence *ad hoc*.

Langue : Français.

Unité monétaire : l'euro

Déroulement de la procédure et calendrier prévisionnel :

- Visite des lieux non obligatoire mais conseillée

Modalités le cas échéant : visite libre.

- Date limite de réception des candidatures et des offres : 12 juin à 17h00 (l'accusé de réception de la poste ou le récépissé de réception du pli papier ou l'accusé réception du mail délivré par Haut-Bugey Agglomération ou le profil acheteur fera foi)
- Analyse et négociations éventuelles : fin juin 2025
- Sélection : mi juillet 2025
- Début d'exploitation 2028 négociable

Négociation : avec les 3 meilleures offres.

Le commanditaire se réserve le droit d'interrompre la démarche d'appel à manifestation d'intérêt à tout moment ainsi que la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues sans indemnisation. Le commanditaire n'aura pas à justifier sa décision.

Article 7. Contenu de l'offre

L'offre devra notamment contenir les éléments suivants :

1. **Description détaillée du projet :** activité(s), planning, estimation m3, tonnes de déchets inertes, trafic, impact visuel et paysager, salubrité et propreté.
2. **Justification de la capacité du/des candidat(s)** à exploiter une ISDI.
3. Réflexions sur les actions à mener sur le volet « **Compatibilité avec les documents d'urbanisme** ».

4. Proposition de redevance.

5. Une description détaillée du candidat :

- Présentation du candidat,
- CV
- Références
- Un extrait Kbis de moins de 3 mois (ou tout autre document équivalent selon la nature juridique du ou des candidats),
- Composition de la société, actionnaires le cas échéant.
- Attestations d'assurances en cours de validité

6. Les coordonnées de la personne contact pour les échanges en cours d'analyse : si besoin de compléments, précisions, puis ensuite pour la phase négociation.

Article 8. Modalités de remise des offres initiales :

Les candidats doivent transmettre leurs documents :

- Par courrier remis contre récépissé daté et signé au siège de l'agglomération, ou recommandé avec accusé de réception, ou par mail avec accusé réception, ou via le profil acheteur de l'Agglomération.

Coordonnées utiles pour le dépôt :

Haut-Bugey Agglomération
57 rue René Nicod
CS - 80502
01117 OYONNAX CEDEX

- Isauzay@hautbugey-agglomeration.fr, copie marches@hautbugey-agglomeration.fr
- profil acheteur HBA : <https://marchespublics.ain.fr/>

Date limite de réception des dossiers : :

Jeudi 12 juin 2025 à 17h00

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Nom et adresse du candidat

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « ISDI »

A l'attention du service juridique et commande publique

Article 9. Critères de sélection des offres

- Critère 1 : Compétences dans le domaine d'activité concerné ;
- Critère 2 : Garanties financières de l'exploitant ;
- Critère 3 : Equilibre économique du projet et redevance ;
- Critère 4 : Qualité du projet.

Les critères ci-dessus sont indiqués sans ordre de priorité les uns par rapport aux autres.

Article 10. Informations complémentaires

Le dossier de l'appel à manifestation d'intérêt comprend :

- Le présent règlement de l'appel à manifestation d'intérêt valant cahier des charges.

Toute demande de renseignement complémentaire doit être adressée par le biais du profil acheteur <https://marchespublics.ain.fr/>, ou à lsauzay@hautbugey-agglomeration.fr, copie marches@hautbugey-agglomeration.fr jusqu'à 4 jours calendaires avant la date limite de remise des dossiers de candidature/offre.

Haut-Bugey Agglomération s'engage à répondre au plus tard, 2 jours avant la date limite de remise des candidatures/projet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date